

HandiBTP

MAINTENIR LES SALARIÉS EN INAPTITUDE DANS LE BTP



Christophe Sabelli étudie le projet de formation de Benjamin Sondaz

La mission HandiBTP, portée par la FFB Rhône-Alpes et financée par l'Agefiph Rhône-Alpes est là pour aider les salariés reconnus inaptes ou handicapés à poursuivre leur carrière dans ce secteur.

En arrêt de travail depuis deux ans et reconnu inapte à l'exercice de son métier de charpentier, Benjamin Sondaz n'envisageait pas d'autre secteur d'activité que celui du bâtiment. Titulaire d'un CAP, il travaillait pour une entreprise de charpente à Chaponnay jusqu'à son accident du travail en 2010.

Durant son interruption de travail, Benjamin réalise un bilan de compétences qui le conforte dans son projet de reconversion sur le métier de conducteur de travaux. « C'était un poste que j'envisageais un jour lorsque j'aurais acquis une expérience technique plus importante, lorsque je serais en mesure de diriger une équipe. Avec Christophe j'ai pu prendre conscience que ce projet pouvait être réalisé immédiatement. Cela m'a alors permis d'accélérer le processus », déclare-t-il. Christophe Sabelli, chargé de mission à la FFB Région Rhône-Alpes étudie avec Benjamin la faisabilité du projet et assure la relation avec le CPM, le Centre permanent de maîtrise, centre de formation pour adulte spécialisé dans l'encadrement de chantier. Ensemble ils s'occupent également du montage financier de

la formation. Benjamin Sondaz entre en formation dans le cadre d'un CIF (Congé individuel de formation) et suit un parcours individualisé à plein temps pendant dix mois. Il achève sa formation par un stage de six semaines. Avec le soutien de Christophe Sabelli, il effectue son stage au sein d'une entreprise de construction bois, BG BOIS, adhérente de la Fédération Départementale du BTP du Rhône. Au terme de sa formation Benjamin pourra postuler au Certificat de qualification professionnelle d'« Assistant Chargé d'Affaires ». Ce parcours a permis à Benjamin de se remobiliser sur un projet professionnel ambitieux et réaliste au regard des opportunités d'emplois dans la branche. « Le passage par une formation, à 35 ans, a constitué pour moi un véritable challenge et m'a conforté dans mon projet, en réalisant que j'étais capable de suivre cette formation en management ». Son objectif reste, désormais, de trouver un emploi de conducteur de travaux en charpente.

Une vraie opportunité

Pour Christophe Sabelli, cet exemple est le parfait reflet de la volonté de nombreux salariés inaptes à l'exercice de leur métier de rester dans le secteur du bâtiment. « Beaucoup de salariés, malgré leur inaptitude, souhaitent rester dans ce secteur, ils ne s'imaginent pas ailleurs que sur un chantier ou dans un métier connexe ». Aussi, selon Christophe Sabelli, il est nécessaire de pouvoir faire émerger les projets, d'en évaluer la faisabilité, de co-construire des parcours de for-

mation et d'en assurer le suivi. Les salariés suivis par la mission HandiBTP sont souvent sortis du système scolaire avec un CAP ou un brevet professionnel, mais ils ont acquis une solide expérience professionnelle qui peut conduire certains d'entre eux à un poste d'encadrement ou à des métiers du BTP compatibles avec leur handicap. « En dépit de leur inaptitude à certains métiers, ils peuvent évoluer vers des emplois plus techniques et surtout compatibles avec leurs restrictions d'aptitude, tout en restant dans le BTP, souligne Christophe. Dans certains cas, ce qui est considéré comme un accident de la vie peut se transformer en véritable opportunité. Le handicap est trop souvent associé à une image de déclassement, alors qu'il peut conduire à une évolution de carrière positive ».

Dans chaque département de la région les salariés du BTP en risque d'inaptitude peuvent être accompagnés par un chargé de mission vers un nouveau projet professionnel. « Depuis plus de vingt ans la profession est engagée au côté des pouvoirs publics pour participer au maintien dans l'emploi des salariés reconnus inaptes. Cette mission est portée par la FFB Région Rhône-Alpes avec cinq permanents qui œuvrent au quotidien dans les départements pour permettre à nos entreprises du BTP de répondre à l'obligation légale d'emplois des personnes en situation de handicap », précise Frédéric Reynier, chef d'entreprise et président de la commission économique de la FFB Région Rhône-Alpes.